



Mariage au bled ou en france?

Par **manwella**, le **19/01/2012** à **09:17**

Bonjour,

Je suis tunisienne et j'ai un visa long durée européen. Mon futur mari est aussi tunisien et il a un visa séjour de 10 ans. Il est patron d'une petite entreprise.

Ma question est la suivante :

Est ce que nous pouvons nous marier en France ou faut-il nous marier en Tunisie ? C'est quoi le meilleur pour faciliter le déroulement des papiers pour que je puisse résider en France ?

S'il vous plaît, j'ai besoin de votre aide et merci.

Par **MONJA**, le **25/01/2012** à **01:21**

Bonjour,

Etant donné que vous êtes étrangers tout les deux, vous et votre fiancé, vous pouvez vous marier sur le territoire français sans problème.

La Mairie du lieu de votre résidence vous donnera la liste des pièces à fournir. Une fois les pièces fournies et complètes , la Mairie procédera à la publication des bans.

Vous êtes de présence régulière en France donc il n'est pas nécessaire de rentrer en Tunisie pour se marier, de plus, l'état civil d'un étranger concerne son pays d'origine et non pas le

pays d'accueil vu que dans votre cas on ne parle pas de mariage mixte.

Bien Cordialement,

Eugénie MONJA

Par **manwella**, le **25/01/2012** à **08:54**

bonjour,

merci beaucoup pour votre réponse mais je voulais savoir si le mariage en France facilite plus les démarches pour avoir mes papiers puisque j'ai qu'une visa ?

MERCI POUR VOTRE REPONSE

Par **Tisuisse**, le **25/01/2012** à **12:53**

NON.

Par **manwella**, le **25/01/2012** à **13:47**

c'est quoi non je veux une explication s'il vous plait!

Par **NEW MAN**, le **25/01/2012** à **15:13**

BONJOUR, oui si vous vous marié en France , vous n'aurez pas besoin de faire une transcription de votre mariage a Nantes la chose qui prend beaucoup de temps

Par **rikiki**, le **25/01/2012** à **17:50**

je suis francais je veux me marier avec une marocaine quelle sont les demarche a faire merci

Par **Tisuisse**, le **25/01/2012** à **18:01**

Comme d'habitude, voir la mairie et la préfecture.

Le forum n'est pas un guichet de préfecture ou de mairie.